

COMMUNE D'AUBONNE Municipalité

Préavis n° 2/09 au Conseil communal



Délégué municipal : M. René Mamin

Aubonne, le 13 janvier 2009/cdu

021/821'51'00

021/821'51'01



TABLE DES MATIERES

1. Préambule	3
2. Objet	3
3 Conclusions	Δ



Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

Pour donner suite aux vœux du Conseil communal, la Municipalité a lancé une étude pour la rénovation complète du bâtiment de L'Esplanade ainsi que pour la création de divers locaux et infrastructures devenus indispensables aujourd'hui. La Municipalité a confié cette étude à M. Guy Mercier, architecte, lequel a déjà réalisé le projet de la véranda du restaurant et, ainsi, connaît bien les lieux. Un comité de pilotage travaille également à cette étude. Celui-ci se compose de MM. Pierre-Alain Blanc, président, Guy Mercier, architecte, Guilllaume Trouillot, restaurateur, Bernard Pahud, architecte, René Mamin, municipal, ainsi que MM. Jean Guignard et Serge Thorimbert, conseillers communaux.

Le premier projet élaboré par l'architecte et le COPIL atteignait Fr. 4'900'000.-. Cette somme a fait réagir la Municipalité et la Commission des finances qui, après divers échanges, ont demandé que le programme de rénovation soit revu afin d'en diminuer fortement le prix. Ce travail est à bout touchant et un préavis de l'ordre de Fr. 3'500'000.- sera déposé très prochainement pour permettre au Conseil communal de prendre position.

2. OBJET

Lors de la préparation de cette étude, il a été convenu avec l'architecte que les frais inhérents à celle-ci seraient facturés sur la base du temps consacré.

La première phase de l'étude était estimée à Fr. 50'000.- et répondait au programme suivant :

- 1. Rénovation et isolation de l'enveloppe du bâtiment principal existant;
- 2. Réhabilitation de la salle du 1er étage;
- 3. Création de locaux pour l'activité théâtrale;
- 4. Extension des WC public au rez-de-chaussée;
- 5. Mise en conformité des séparateurs de graisse souterrains et extérieurs;
- 6. Intégration du bloc de ventilation de la cuisine;
- 7. Création de locaux nécessaires à l'exploitation du restaurant;
- 8. Isolation thermique de la véranda (demandée par le Service cantonal de l'énergie).

La deuxième phase pour un projet diminué s'élève à Fr. 28'000.-. Quant à la troisième, qui sera consécutive à la prise de position du Conseil communal sur le préavis à venir pour la réalisation des travaux, elle est estimée à Fr. 45'000.-. Ces montants sont calculés sans TVA.



Le coût total de cette étude se résume dès lors comme suit :

1 ^{ère} phase		Fr. 50'000
2 ^{ème} phase		Fr. 28'000
3 ^{ème} phase		Fr. 45'000
TVA à 7,6 %	_	Fr. 9'348
	Total	Fr. 132'348

Arrondi à <u>Fr. 133'000.-</u>

3. CONCLUSIONS

Vu ce qui précède et compte tenu que le montant demandé ne figurait pas au budget 2008, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

- > vu le préavis municipal n° 2/09, relatif au Crédit d'étude pour la rénovation du bâtiment de L'Esplanade,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

de voter le décret suivant :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

accorde à la Municipalité un crédit de Fr. 133'000.- pour financer l'étude complète de la rénovation du bâtiment de L'Esplanade et la création de divers locaux.

Ainsi délibéré en séance ordinaire de la Municipalité le 13 janvier 2009.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : Le secrétaire :

P.-A. Blanc W. Haenggeli

Préavis déposé devant le Conseil communal d'Aubonne en séance du 20 janvier 2009.